



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY

### DECISION N°2022-2052

**OBJET :** Composition du Directoire

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL,

**VU** la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification et notamment son article 31 alinéa 4 ;

**CONSIDERANT** l'avis du Président de la Commission Médicale d'Établissement en date du 8 décembre 2021 ;

**CONSIDERANT** l'avis du Directoire en sa séance du 8 décembre 2021 ;

**CONSIDERANT** l'élection de Madame le Docteur SCOREI en tant que Présidente de la CME en date du 8 décembre 2021 ;

**VU** l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 28 septembre 2022, plaçant Monsieur Philippe VILLENEUVE en position de détachement, sur l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier intercommunal UNISANTE de Forbach à compter du 2 novembre 2022 ;

**VU** la décision n° 2022-DOS-091-DM du 17 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Yvon LE TILLY, directeur adjoint au centre hospitalier de Chartres en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier de Bonneval à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;

**ARRETE** la composition du directoire de l'établissement, comme suit :

#### **Article 1 : Membres de droit**

Monsieur Yvon LE TILLY, Directeur par intérim, Président du Directoire  
Madame le Docteur Daria SCOREI, Présidente de la CME, Vice-Présidente du Directoire  
Monsieur Philippe LASTENNET, FF Directeur des soins, Président de la CSIRMT

#### **Article 2 : Membres nommés par le directeur sur proposition du Président de la CME**

Monsieur le Docteur NASCIMENTO, pôle d'addictologie  
Monsieur le Docteur ROUYER, pôle pédopsychiatrie  
Monsieur le Docteur TOKO, pôle dunois-perche

#### **Article 3 : Membre nommé par le directeur**

Madame Michelle BRONNER, Directrice en charge des usagers, des affaires juridiques, des coopérations et projets

#### **Article 4 : Membre nommé par le directeur après avis président de la CME et Directoire**

Madame Marie-Paule FRABOULET, Représentante des Usagers

**Article 5 : Membre invité permanent**

Madame Tourya BENTALHA, Directrice des affaires financières, économiques et logistiques

Fait à Bonneval, le 22 novembre 2022  
Le Directeur par intérim,



Yvon LE TILLY

**Destinataires :**

- ~~Préfecture (recueil actes administratifs)~~
- DD28
- Mme le Dr SCOREI POPESCU
- Mr le Dr TOKO
- Mr le Dr NASCIMENTO
- Mr le Dr ROUYER
- Mme BRONNER
- Mme BENTALHA
- Mr LASTENNET
- Mme FRABOULET
- Direction des ressources humaines (X3)
- Direction - Affaires Médicales (x4)